

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 23 janvier 2025

Délibération N° : 2025 - 01 - 02

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 17 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 12 - votants : 15.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	12	15	15		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Corentin PARENT, Fabienne MADEC, Valérie PAUL, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absentes excusées : Aurélie VEN, Benjamin TREGUER et Christel ABGRALL.

Aurélie VEN a donné pouvoir à Benoît RIOU.

Benjamin TREGUER a donné pouvoir à Paul LAURENT.

Christel ABGRALL a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

Secrétaire de séance : Thierry MAGUEREZ

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

OBJET : ANIMATION JEUNESSE ET VIE SOCIALE : PARTICIPATION
COMMUNE DE SAINT-DERRIEN AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT.

Monsieur le Maire rappelle qu'un animateur est embauchée en CDD à 35 heures annualisées.

Les missions générales du poste est :

- Accueillir le public jeune (11 – 18 ans) dans les locaux et espaces municipaux et les accompagner sur les sorties et animations
- Animation d'ateliers spécifiques avec les écoles des 2 communes dans le cadre d'une mise à disposition
- Construire, animer et conduire différentes activités en lien avec le projet pédagogique des 2 communes et du territoire communautaire (CCPL)

...dans le respect de la réglementation en vigueur des accueils de loisirs

...en assurant la sécurité physique, morale et affective du public

Coût du 2^{ème} semestre 2024

DEPENSES		RECETTES	
SALAIRE		REMISE DE CHEQUES/especes	2926.97
Juillet 2024	2720.07		
Août 2024	2720.07		
Septembre 2024	2720.07		
Octobre 2024	2720.07		
Novembre 2024	2720.07		
Décembre 2024	4178.91		
Sous Total 1er semestre	17779.26		
Coût agent administratif les mardis après-midi (création régie, salaire, point finances...) 3h/semaine X26 semaine = 78 h	1957.9		
MATERIEL			
SORTIES / ACTIVITE / ALIMENTAIRE	1437.5		
		SUBVENTIONS	
		PSO CAF	544.18
		ASP	6648.47
TOTAL	21174.66		10119.62
Participation par commune	5527.5		

La gestion administrative est à la charge de la commune de SAINT-SERVAIS, la charge financière est répartie entre les deux communes, SAINT-SERVAIS et SAINT-DERRIEN.

Un point financier est effectué sur les dépenses réelles et les recettes réelles par semestre. Pour ainsi répartir la charge à chaque commune. Un récapitulatif est proposé aux élus.

Le 2^{ème} semestre 2024 s'élève au montant total de 11 055 euros soit 5527.50 euros par commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **VALIDE** les différentes animations mises en place par l'animateur ainsi que le récapitulatif financier.
- **AUTORISE** le Maire à transmettre ce récapitulatif aux élus de la commune de SAINT-DERRIEN et à demander le versement.

Le Secrétaire de Séance,
 Thierry MAGUEREZ



Le Maire,
 Bernard MICHEL

